

DELIBERATION N° 2015/347

Habilitant le maire à signer l'avenant numéro 12 au contrat d'agglomération du Grand-Nouméa 2011-2015 portant prolongation du contrat pour l'année 2016

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 5 novembre 2015,

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le Contrat d'Agglomération du Grand Nouméa 2011-2015 signé le 18 mars 2011 et ses différents avenants,

VU la note explicative de synthèse n° 2015/82 du 01/10/2015,

La commission municipale de l'administration générale et des finances et entendue en séance du 27 octobre 2015,

Après en avoir délibéré,

DECIDE:

ARTICLE 1 /

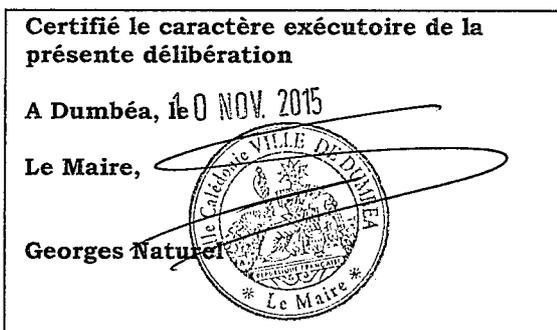
Le Maire de Dumbéa est habilité à signer le projet d'avenant n° 12 au Contrat d'agglomération du Grand Nouméa 2011-2015, annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de trois mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 /

Le Maire et le trésorier de la province Sud, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.



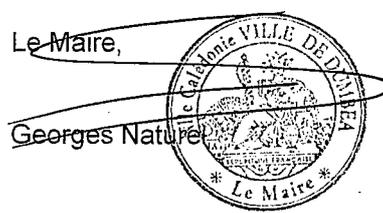
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 5 NOVEMBRE 2015

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 5 NOVEMBRE 2015

Le Maire,

Georges Naturel



Destinataires :

DAF	-	1
SAG	-	1
Affichage	-	1
TPS	-	1
Contrat d'agglomération	-	1
SAS	-	1
Province Sud	-	1

**HAUT-COMMISSARIAT  
DE LA REPUBLIQUE**

**PROVINCE SUD**

**COMMUNE DE DUMBEA**

**Direction de l'Action Interministérielle  
et des Relations avec les Collectivités Locales  
Bureau des Contrats de Développement et  
des Interventions Financières**

---

AVENANT DE PROLONGATION EN 2016

AU CONTRAT D'AGGLOMERATION DU GRAND NOUMEA

2014-2015

COMMUNE DE DUMBEA

N°2



**CONSIDERANT QUE** le XII<sup>ème</sup> comité des signataires de l'accord de Nouméa a décidé de prolonger en 2016, la génération des contrats de développement 2011/2015 ;

**CONSIDERANT QUE** le Haut-commissaire, par courrier du 20 février 2015, en a informé les collectivités,

**CONSIDERANT QUE** la ville de Dumbéa a émis le souhait de prolonger ses opérations en 2016 et de redéployer des crédits,

**CONSIDERANT QUE** conformément au dispositif d'exécution, d'évaluation et de révision du contrat d'agglomération du Grand Nouméa 2011-2015, il appartient aux cosignataires de rechercher localement des solutions pour assurer efficacement la mise en œuvre des opérations contractualisées.

**IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

Article 1<sup>er</sup> : Le contrat d'agglomération du Grand Nouméa 2011-2015 est modifié par le présent avenant. Il s'intitule « contrat d'agglomération du Grand Nouméa 2011-2016 ».

Article 2 : Une partie des crédits de l'opération IX-1-3 « Aménagement du pôle de loisirs de Koutio » et de l'opération III-1-3 bis « Construction de la station d'épuration Dumbéa 2 » est redéployée sur l'opération IX-1-9 « Prévention de la délinquance par des actions spécifiques du contrat local de sécurité » et l'opération IX-1-10 « Lutte contre les exclusions ».  
L'opération IX-1-5 est scindée en 2 sous opérations, à crédit constant.  
Les modifications sont indiquées dans le plan de financement ci-dessous.

1) Plan de financement initial (en FCFP) :

N° OP	INTITULE OPERATION	TOTAL CONTRAT	PART ETAT	%	PART COMMUNE	%	PART PROVINCE SUD	%
III-1-3 bis	Construction de la station d'épuration Dumbéa 2	647 500 000	291 375 000	45	194 250 000	30	161 875 000	25
IX-1-3	Aménagement du pôle de loisirs de Koutio	120 000 000	44 400 000	37	58 800 000	49	16 800 000	14
IX-1-5	Réalisation de plateaux sportifs dans les quartiers	60 000 000	22 200 000	37	29 400 000	49	8 400 000	14
IX-1-9	Prévention de la délinquance par des actions spécifiques du contrat local de sécurité	640 000 000	236 800 000	37	313 600 000	49	89 600 000	14
IX-1-10	Lutte contre les exclusions	125 000 000	31 250 000	25	76 250 000	61	17 500 000	14
	<b>TOTAL</b>	<b>1 592 500 000</b>	<b>626 025 000</b>		<b>672 300 000</b>		<b>294 175 000</b>	

2) Plan de financement modifié (en FCFP) :

N° OP	INTITULE OPERATION	TOTAL CONTRAT	PART ETAT	%	PART COMMUNE	%	PART PROVINCE SUD	%
III-1-3 bis	Construction de la station d'épuration Dumbéa 2	554 650 000	260 020 500	47	145 753 500	26	148 876 000	27
IX-1-3	Aménagement du pôle de loisirs de Koutio	50 000 000	18 500 000	37	24 500 000	49	7 000 000	14
IX-1-5 a	Rénovation du plateau sportif multisports au sein du complexe sportif de Koutio	20 000 000	7 400 000	37	9 800 000	49	2 800 000	14
IX-1-5 b	Réalisation d'une structure artificielle d'escalade au sein du complexe sportif de Koutio	40 000 000	14 800 000	37	19 600 000	49	5 600 000	14

IX-1-9	Prévention de la délinquance par des actions spécifiques du contrat local de sécurité	777 850 000	287 804 500	37	381 146 500	49	108 899 000	14
IX-1-10	Lutte contre les exclusions	150 000 000	37 500 000	25	91 500 000	61	21 000 000	14
	<b>TOTAL</b>	<b>1 592 500 000</b>	<b>626 025 000</b>		<b>672 300 000</b>		<b>294 175 000</b>	

Article 3 : Les fiches d'opération ainsi que la maquette financière modifiées sont jointes au présent avenant.

Article 4 : La date de clôture des engagements du contrat d'agglomération du Grand Nouméa 2011-2015 signé entre l'Etat, la province Sud et les communes de Nouméa, Mont-Dore, Païta et Dumbéa est fixée au **31 décembre 2016**.

Article 5 : La date d'échéance de réception dans les services de l'Etat des justificatifs en vue d'un paiement sur engagements réalisés est fixée au **31 décembre 2017**.

Le dépôt des dossiers s'effectue auprès de la Subdivision administrative Sud-Antenne de Nouméa, le cachet de la subdivision ou de la poste faisant foi.

Article 6 : Le présent avenant sera annexé au contrat d'agglomération du Grand Nouméa 2011-2016.

Fait à NOUMEA le

En 4 exemplaires originaux

Pour L'Etat

Pour la Province Sud

Pour la Commune  
de Dumbéa

Le Haut-commissaire de la  
République en Nouvelle-Calédonie

Le Président de l'assemblée  
de la Province Sud

Le Maire

**CONTRAT D'AGGLOMERATION DU GRAND NOUMEA 2011-2015****COMMUNE DE DUMBEA****VOLET D'AGGLOMERATION****ENJEU III : Une couverture améliorée du territoire par les services****Opération n° III-1-3 bis : Construction de la station d'épuration Dumbéa 2****1. Finalités et enjeux :****Etat des lieux :**

La réalisation des deux zones d'aménagement concertées (ZAC) provinciales de Dumbéa sur Mer et Panda engendre l'accueil d'une population estimée à 25 000 habitants en 2025. En terme d'assainissement, les dossiers de réalisation des ZAC prévoient (budget propre) la construction d'un ouvrage épuratoire associé pour leurs propres besoins, soit 44 000 équivalents-habitants (eqH).

En parallèle, l'urbanisation à venir de la partie Sud (Koutio-Auteuil) de la commune de Dumbéa engendrera d'ici 2023 un besoin épuratoire nouveau de 13 000 eqH. A ce terme, la Ville envisage le ralentissement de la STEP actuelle de KOUTIO (12 700 eqH).

**Objectif de l'opération :**

Ces besoins nécessitent de construire une nouvelle station d'épuration, qui traitera à la fois les eaux usées provenant des ZAC et des quartiers de Koutio et d'Auteuil. Dans l'objectif d'une économie d'échelle, tant en investissement qu'en exploitation, la province Sud, concédante des ZAC, la SECAL, concessionnaire des ZAC et la Ville de Dumbéa ont décidé de ne construire qu'un seul équipement mutualisé sur des terrains situés dans le périmètre de la ZAC de Dumbéa sur Mer, dénommé « station d'épuration Dumbéa 2 ».

**Population concernée** : ZAC de Dumbéa sur Mer (hors financement contrat d'agglomération) et Quartiers sud de la ville de Dumbéa (Koutio-Auteuil)

**2. Présentation technique :**

L'opération consiste à réaliser une station d'épuration d'une capacité de 72 000 EqH permettant de traiter les eaux usées de 44 000 eqH pour les opérations provinciales et de 28 000 eqH pour les autres quartiers de la Ville (dont 13 000 eqH correspondant à l'urbanisation à venir des quartiers de Koutio et d'Auteuil). Elle est destinée à être réalisée en trois tranches fonctionnelles de 24 000 eqH.

La construction des deux premières tranches de 24 000 eqH, de la conduite de rejet et de l'émissaire en mer d'une capacité de 72 000 eqH sont inclus dans un marché de conception/réalisation passé par la SECAL, maître d'ouvrage, et le groupement mandataire, Degrémont-OCR-Agence NEO-Ginger SOPRONER. La station d'épuration actuelle de Koutio, d'une capacité de 18 000 eqH (étendue à 22 100 eqH fin 2013), est construite sur le terrain voisin propriété de la ville de Dumbéa. Elle est exploitée par la Calédonienne des eaux. Afin de satisfaire les besoins futurs en traitement des eaux, une troisième tranche de 24 000 eqH sera construite en lieu et place de la STEP de Koutio, dans le cadre d'un autre marché.

En ce qui concerne la file « boue », la SECAL et la ville de Dumbéa envisagent de mettre en œuvre une filière de valorisation des boues, par co-compostage, pour une capacité de 72 000 eqH. Cela fait l'objet d'une tranche conditionnelle au marché.

La solution de traitement retenue est de type boues activées. Le traitement des boues prévoit une déshydratation et un épaissement des matières de rejet.

### 3. Plan de financement :

Le coût total de l'opération est estimé en août 2013 à 4 138 612 231 FCFP soit 34 681 570,50 €.

Ce montant se décompose en :

- une tranche ferme (1<sup>ère</sup> file de 24 000 EH, conduite de rejet et émissaire en mer) pour 2 596 913 299 FCFP dont 2 345 599 104 FCFP de travaux.
- une tranche 2 (2<sup>ème</sup> file de 24 000 eqH) pour 770 699 466 FCFP dont 701 718 044 FCFP de travaux.
- une tranche ultime (3<sup>ème</sup> file de 24 000 EH).

Une convention de financement entre la ville de Dumbéa et la SECAL a été signée en novembre 2013 et prévoit la clé de répartition des dépenses entre la Ville et l'Aménageur.

Les dépenses se répartissent en tenant compte des apports respectifs d'effluents de l'Aménageur (44 000 eqH) et de la Ville de Dumbéa (28 000 eqH). Ainsi, 61% de la construction de l'ouvrage est à la charge de l'Aménageur et 39 % à la charge de la ville. La part de la ville est donc de 1 620 000 000 FCFP.

Le projet contractualisé dans le cadre de cette fiche ne concerne que les travaux de réalisation de la tranche 1 de la station d'épuration Dumbéa 2 (1<sup>ère</sup> file de 24 000 eqH) qui s'élève à un montant de 2 596 913 299 FCFP (dont 2 345 599 104 FCFP de travaux). Le présent contrat d'agglomération ne prenant en compte comme montant contractuel que la seule part de la ville sur cette première tranche, c'est-à-dire celle qui correspond à ses besoins hors ZAC. Ce montant est de 39 % du coût total de cette première tranche c'est-à-dire 1 012 796 187 FCFP soit 8 487 232,05 euros.

Dans ce périmètre, le coût contractualisé est de 647 500 000 FCFP soit 5 426 050 €

	Coût total	Part Etat		Part Province		Part commune	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	4 647 967	2 178 972	47	1 247 581	26	1 221 414	27
FCFP	554 650 000	260 020 500		145 753 500		148 876 000	

### 4. Calendrier de réalisation :

Echéancier Physique de la première file de 24 000 eqH :

Etudes réalisées (pour info)	Lancement des travaux	Mise en service
2013	2014	2016

Pour information des tranches suivantes (Tranche 2 : mise en service en 2019, Tranche 3 : mise en service en 2023)

Echéancier Financier :

	Crédits de paiement prévisionnels				
	2016	2017			TOTAL
En €	2 346 400	2 301 567			4 647 967
En FCFP	280 000 000	274 650 000			554 650 000

**5. Évaluation :**

*Indicateurs proposés :*

→ Taux de raccordement des habitants des quartiers d'Auteuil et de Koutio à la STEP de Dumbéa  
2.

**CONTRAT D'AGGLOMERATION DU GRAND NOUMEA 2011-2015****COMMUNE DE DUMBEA**

**ENJEU IX : Des politiques de solidarité et d'égalité des chances poursuivies et confortées**

**Opération n° IX-1-3 : Aménagement du pôle de loisirs de Koutio**

**1. Finalités et enjeux :**Etat des lieux :

Le quartier de KOUTIO comme celui du cœur de ville souffre d'un déficit tant en établissement socio-éducatif qu'en équipement sportif alors même que le développement urbain s'y est intensifié et que les clubs existants sont en attente de lieux pour s'entraîner. Cette situation est d'autant plus déplorable que la population qui y habite est jeune et le plus souvent défavorisée.

Un site en particulier mérite d'être réaménagé dans son ensemble compte tenu de son emplacement clef (à la frontière entre les deux quartiers de la ville, en face d'un quartier particulièrement déshérité, la SIC NC), de son occupation actuelle (les jeunes oisifs « traînent » sur un terrain en terre le soir, le bâtiment est dégradé et squatté) et de la politique de réaménagement de la commune (création d'une place notamment).

Objectifs de l'opération :

- réaliser des infrastructures sportives utilisables par tous les temps et pouvant accueillir des compétitions sportives
- conforter ou faire émerger des clubs sportifs
- promotion de la jeunesse et du sport ;
- favoriser le développement des sports collectifs au bénéfice des scolaires (école maternelle et primaire à proximité) ;
- permettre le développement d'activités sportives sur un même site en toute sécurité et en élargissant les plages d'utilisation ;
- permettre de développer des activités conduites dans le cadre de la politique de la ville ;
- prévention de la délinquance.

Population concernée :

Ligues, clubs sportifs et associations sportives affiliées (créneaux spécifiques)  
Scolaire et de quartier,  
Population de proximité et population défavorisée,

soit environ 15 000 habitants des quartiers (Koutio, cœur de ville) et particulièrement le groupe scolaire de KOUTIO 1 (école maternelle MYOSOTIS et primaire Victorien BARDOU/400 élèves environ).

**2. Présentation technique :**Localisation de l'équipement projeté :

FSH 1<sup>er</sup> secteur : L. Rousselot/impasse P. Voyer/Avenue d'Auteuil.

Programme de l'opération :

- étude d'aménagement et de faisabilité permettant de définir plus précisément l'aménagement du site et le coût des différentes composantes du projet.

*Estimation communale (à préciser par l'étude ci-dessus évaluée à 5 millions) :*

- Tranche 1 (évaluée à 45 millions, 7 mois de travaux) : réalisation d'un terrain polyvalent pour la pratique du volley, du foot et du basket, éclairé et sécurisé ;
- Foncier communal

**3. Plan de financement :**

50 000 000 FCFP soit 419 000 €

	Coût total	Part Etat		Part Province		Part commune	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	419 000	155 030	37,00	58 660	14,00	205 310	49,00
FCFP	50 000 000	18 500 000		7 000 000		24 500 000	

**4. Calendrier de réalisation :**Echéancier Physique :

Etude de faisabilité : 2011	Début des travaux Tr 1 : 2015	Fin des travaux 2015
-----------------------------	----------------------------------	-------------------------

Echéancier Financier :

	Crédits de paiement prévisionnels					
	2011	2012	2013	2014	2015	TOTAL
En €		10 475		31 425	377 100	419 000
En FCFP		1 250 000		3 750 000	45 000 000	50 000 000

**5. Évaluation :***Indicateur (s) proposé (s) :*

- nombre d'utilisateurs de l'équipement
- augmentation du % de licenciés

→ évolution du % des chiffres liés à la délinquance de proximité sur le quartier de Koutio

*NB : le règlement général du CNDS précise que pour pouvoir bénéficier d'une subvention équipement, les porteurs de projet doivent s'engager à doter l'installation d'un **défibrillateur automatisé externe**.*

# CONTRAT D'AGGLOMERATION DU GRAND NOUMEA 2011-2015

## COMMUNE DE DUMBEA

**ENJEU IX : Des politiques de solidarité et d'égalité des chances poursuivies et confortées**

**Opération n° IX-1-5 a: Rénovation du plateau sportif multisports au sein « du complexe sportif de Koutio »**

### **1. Finalités et enjeux :**

#### Etat des lieux :

Il devient nécessaire de rénover le plateau sportif existant au sein du complexe sportif de Koutio afin de lui assurer une pérennité et de permettre son utilisation tant par les scolaires qu'en dehors des heures d'enseignement pour la pratique sportive associative. Ces travaux permettront d'accompagner les politiques d'aménagements urbains et de corriger les inégalités territoriales d'accès à la pratique sportive sur le quartier de Koutio.

#### Objectifs de l'opération :

- Promotion de la jeunesse et du sport ;
- Permettre aux clubs et associations communales de bénéficier d'équipements adaptés ;
- Développer la pratique sportive dans les quartiers en difficulté et notamment des jeunes scolarisés ;
- Favoriser le développement du sport ;
- Prévenir la délinquance ;
- Permettre de conduire des actions de politique de la ville.

#### Population concernée : associations sportives et public de proximité

15 000 habitants des quartiers sud de la ville (actuellement déjà centre urbain) avec une population scolaire importante, soit l'implantation d'un collège et d'un lycée à proximité immédiate, dont environ 1500 élèves dont 70 internes.

#### Les utilisateurs prévus :

- Pour la partie sportive : D'une part l'amélioration des conditions de pratique sportive dans les disciplines du Basket, du Volley-ball et du Hand-ball pour les associations locales, et d'autre part, de répondre à la demande de création d'une association pour les pratiquants de l'athlétisme.
- Pour la pratique scolaire : Disposer d'équipements répondant aux normes de sécurité et permettre la préparation dans des conditions satisfaisantes, notamment des épreuves du baccalauréat.
- Pour la pratique de proximité : Ce complexe est entouré de quartiers dont les jeunes pourront utiliser librement ces installations sur les nombreux créneaux laissés libres en dehors de la pratique des utilisateurs mentionnés ci-dessus.

Pour mémoire, ces outils d'intégration et de cohésion sociale, sont situés au cœur du futur centre urbain d'une Ville à forte augmentation démographique.

**2. Présentation technique :****Maîtrise d'ouvrage du projet :**

- Ville de Dumbéa

**Localisation de l'équipement :**

- Avenue Jean-François de La Pérouse (à proximité du lycée du Grand Nouméa).

**Programme de l'opération**

- Rénovation du plateau multisports et de la piste d'athlétisme tels que,
  - Plateau multisports pour sports collectifs (handball+basket-ball+volley-ball) dont,
    - Re-surfaçage des zones de jeux,
    - Réaménagement des terrains de volley-ball,
    - Réfection de la clôture,
    - Changement de divers équipements (panneaux basket, poteaux de volley-ball, bancs, filets pare ballon).
  - Piste d'athlétisme,
    - Re-surfaçage des 4 couloirs, et des 2 couloirs de saut,
    - Reprise et remplissage des bacs à sable,
    - Traçage des lignes de couloirs.

**Bilan d'investissement**

- Les dépenses prévues, à hauteur de 20 MF, sont les suivantes :

□ Plateau multisports (dont réfection clôture)	12 700 000 FCFP
□ Piste d'athlétisme	5 800 000 FCFP
□ Divers et imprévus	1 500 000 FCFP

**3. Plan de financement :**

20 000 000 FCFP soit 167 600 €

	Coût total	Part Etat		Part Province		Part commune	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	167 600	62 012	37,00	23 464	14,00	82 124	49,00
FCFP	20 000 000	7 400 000		2 800 000		9 800 000	

Part de l'Etat de 7 400 000 FCFP dont CNDS pour 2 276 957 FCFP et MOM pour 5 123 043 FCFP.

**4. Calendrier de réalisation :**Echéancier Physique :

<b>Travaux</b>
2013-2015

Echéancier Financier :

	Crédits de paiement prévisionnels					
	2011	2012	2013	2014	2015	TOTAL
En €	0		0	154 326	13 274	167 600
En FCFP	0		0	18 416 000	1 584 000	20 000 000

**5. Évaluation :***Indicateurs proposés :*

- nombre d'utilisateurs de l'équipement ;
- évolution du % des chiffres liés à la délinquance de proximité et notamment des mineurs sur chacun des quartiers où a été construit le plateau sportif

# CONTRAT D'AGGLOMERATION DU GRAND NOUMEA 2011-2015

## COMMUNE DE DUMBEA

**ENJEU IX : Des politiques de solidarité et d'égalité des chances poursuivies et confortées**

**Opération n° IX-1-5 b : Réalisation d'une structure artificielle d'escalade au sein du « complexe sportif de Koutio »**

### **1. Finalités et enjeux :**

#### Etat des lieux :

Conformément à son projet de ville durable, la Ville de Dumbéa favorise le développement des pratiques sportives de loisirs dans la Ville, tout en privilégiant les modes de déplacement dits « doux » (vélos, personnes à mobilité réduite, piétons) sur des parcours identifiés et sécurisés au cœur même de l'espace urbain. Ces aires deviennent ainsi une véritable alternative à l'automobile et s'inscrivent dans une réelle stratégie de développement durable.

De réelles zones d'activités sportives, ludiques et familiales sont ainsi créées en cœur de ville.

L'espace du Croissant Vert s'inscrit dans cette logique. Il permettra à terme de relier l'ensemble des polarités urbaines du périmètre, depuis le Lycée du Grand Nouméa et la ZAC du centre urbain jusqu'au Centre Aquatique Régional de Dumbéa, ou bien vers Auteuil, le long de la Tonghoué, ou via les espaces verts à l'arrière de la Mairie annexe de Koutio, tout autour du lotissement SECAL.

La réalisation de la structure d'escalade dans l'enceinte du complexe sportif de Koutio au sein du croissant vert s'intègre parfaitement dans ce schéma ludique et de loisirs tout en pouvant être utilisée par les établissements scolaires et les associations sportives.

#### Objectifs de l'opération :

- Développer des équipements dans des quartiers qui n'en bénéficient pas d'ores et déjà afin de prévenir la délinquance en permettant aux associations et clubs de bénéficier de terrains notamment pour l'entraînement et également de développer le sport loisirs de proximité.
- Permettre aux clubs et associations communales de bénéficier d'équipements ;
- Promotion de la jeunesse et du sport ;
- Favoriser le développement du sport de loisirs ;
- Prévenir la délinquance ;
- Permettre de conduire des actions de politique de la ville.

Population concernée : Associations sportives et public de proximité

15 000 habitants des quartiers environnant avec une population scolaire importante, soit l'implantation d'un collège et d'un lycée à proximité immédiate, dont environ 1500 élèves dont 70 internes.

**Utilisateurs prévus et gestion de l'équipement :****- Pour la partie sportive :**

Les dirigeants du comité régional de montagne et d'escalade de Nouvelle-Calédonie (C.R.M.E) soutiennent fortement ce projet qui s'inscrit pleinement dans les actions de développement de la discipline sur le territoire.

Il est d'ores et déjà prévu que l'animation du site serait confiée au club local qui par convention avec la ligue fera intervenir l'éducateur sportif du CRME, salarié du comité. Des conventions multi-parties seront établies à cet effet. Les partenaires du comité régional ont développé un argumentaire chiffré qui montre que la présence d'un bloc d'escalade à Dumbéa pourrait attirer objectivement un minimum de 50 000 pratiquants dès la première année. Le développement de l'escalade pourrait également s'inscrire dans le tourisme vert sur la Ville et notamment pour la pratique des activités de pleine nature particulièrement au Nord de la commune avec l'exploitation des sites naturels du parc provincial de la Dumbéa (validation et officialisation de voies à inclure au RI). A noter qu'il est également envisagé la mise en place de partenariats dans le cadre de sections sportives pour les collèges, voire le lycée. Une ouverture est souhaitée au niveau de l'UNSS, et l'USEP.

Les futurs utilisateurs/gestionnaires indiquent pouvoir être en capacité de gérer l'équipement dès la rentrée 2016.

Enfin le CRME signale qu'avec cet équipement complémentaire, la possibilité pour la Nouvelle-Calédonie d'être le seul site dans tout l'hémisphère sud, à disposer de la capacité d'organiser un championnat du monde. Dès lors que la Ville validerait un tel projet, le CRME indique qu'il se porterait candidat à une telle organisation qui pourrait se dérouler dès 2018.

**- Pour la pratique scolaire :**

C'est l'ensemble de la population scolaire qui sera concernée soit près de 7 000 élèves du primaire et secondaire, auxquels s'ajouteraient les élèves des maternelles (10 groupes maternelles).

**- Pour les autres pratiques :**

La pratique de l'escalade s'adresse à tous publics dans un contexte ludique et/ou de compétition, y compris pour les personnes handicapées. Prenant en compte sa situation privilégiée au cœur du futur centre urbain d'une Ville à forte augmentation démographique, cet équipement peut être considéré comme un outil d'intégration et de cohésion sociale. Des animations seront donc régulièrement mises en œuvre par les équipes de la Ville en partenariat avec le club gestionnaire.

**2. Présentation technique :****Maîtrise d'ouvrage du projet :**

- Ville de Dumbéa
- Remarque : Il a été convenu que le cadre technique du comité provincial Sud de montagne et escalade sera chargé du suivi technique du projet, pour lequel il apportera ses conseils et son expertise. Il accompagnera notamment l'opération pour ce qui concerne le contrôle de la maîtrise d'œuvre avec le soutien de la Fédération Française d'Escalade.

**Localisation de l'équipement :**

- Avenue Jean-François de La Pérouse (à proximité du lycée du Grand Nouméa).

### Programme de l'opération :

La nouvelle structure prévue sur Dumbéa, complémentaire de celle réalisée sur Nouméa, est un « bloc » de 25 mètres linéaires avec deux faces utilisables, soit 50 mètres dédiés à la pratique de l'activité, et correspondant à la norme internationale.

Les 30 millions budgétisés pour le mur, sont suffisants pour un agrès attractif et opérationnel avec tapis, prises et caquette abritant l'ensemble.

La toiture sera élaborée avec une casquette de protection assez grande pour permettre de pratiquer l'escaladé en toute sécurité par temps de pluie et garantissant la longévité des tapis.

Dans sa conception, l'équipement se compose d'une armature réalisable par une entreprise locale et d'un mur fixé dessus.

Le concepteur du mur est une société bulgare mondialement reconnue qui a déjà proposé une esquisse.

Les délais de livraison sont de 60 jours pour la fabrication en usine, 60 jours pour le transport, et 45 jours pour le montage. Ce qui permettrait dans le même temps à l'entreprise retenue de monter la structure métallique (à noter que la compétence existe sur le territoire et disposant d'un label de la fédération après le travail réalisé sur la SAE de Nouméa).

Les besoins en locaux de stockage, en bureau et en vestiaires pourraient être mutualisés avec les locaux existants de la Salle omnisports de KOUTIO.

- De manière synthétique les travaux comprennent :

- Bloc d'escalade,
  - Terrassements support de la structure,
  - Structure métallique support du mur,
  - Tapis de sol (sécurité de la pratique—solidaires de l'ensemble),
  - Mur, formes et prises,
  - Casquette suffisamment ample pour couvrir l'ensemble.
- Environnement,
  - Eclairages nécessaires à la pratique et de sécurité,
  - Surface de propreté de 5 mètres autour des tapis (positionnement public),
  - Divers et imprévus.

### Bilan d'investissement

- Les dépenses prévues, à hauteur de 40 MF, sont les suivantes :

□ Bloc (terrassements, structure, tapis, mur et toiture...)	30 000 000 FCFP
□ Eclairages liés à la pratique, et de sécurité	5 800 000 FCFP
□ Divers et imprévus	4 200 000 FCFP

*A noter que le financement des études nécessaires à la réalisation des travaux sera pris en charge dans chaque poste de dépenses mentionné ci-dessus*

**3. Plan de financement :**

40 000 000 FCFP soit 335 200 €

	Coût total	Part Etat (CNDS)		Part Province		Part commune	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	335 200	124 024	37,00	46 928	14,00	164 248	49,00
FCFP	40 000 000	14 800 000		5 600 000		19 600 000	

**4. Calendrier de réalisation :**Echéancier Physique :

Travaux
6 mois à compter du dossier réputé complet par le CNDS

**Délais de réalisation**

- Les délais de réalisations prévisionnels escomptés par la ville (dès le dossier réputé complet par le CNDS) sont les suivants :

- Début travaux janvier 2016
- Durée des travaux : 6 mois,
  - o dont 3 mois pour les terrassements et la réalisation de la structure,
  - o 60 jours pour la fabrication du mur en usine (dans le même temps),
  - o 60 jours pour le transport et la livraison du mur,
  - o 45 jours pour le montage du mur, .
- Livraison équipement juin 2016.

Echéancier Financier :

	Crédits de paiement prévisionnels					
	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL
En €					335 200	335 200
En FCFP					40 000 000	40 000 000

**5. Évaluation :***Indicateurs proposés :*

- nombre d'utilisateurs de l'équipement ;
- évolution du % des chiffres liés à la délinquance de proximité et notamment des mineurs sur le quartier de Koutio

**CONTRAT D'AGGLOMERATION DU GRAND NOUMEA 2011-2015****COMMUNE DE DUMBEA****ENJEU IX : Des politiques de solidarité et d'égalité des chances poursuivies et confortées****Opération n° IX-1-9 : Prévention de la délinquance par des actions spécifiques du Contrat Local de Sécurité****1. Finalités et enjeux :**

Au travers des différentes actions proposées au titre du CLS 2011-2015, la commune de Dumbéa souhaite développer une véritable démarche partenariale, pour faire face à la recrudescence des actes d'incivilité et de délinquance qui sévissent sur le périmètre communal.

Cette volonté devrait permettre de structurer un secteur qui souffre d'isolement et d'un certain manque de concertation voir d'implication au niveau des partenaires associatifs et quelquefois institutionnels.

Compte tenu des spécificités tant démographiques que sociales de Dumbéa, la mise en place d'un véritable diagnostic de sécurité renforcé par l'état des lieux de la situation sociale mais également scolaire devient une des priorités affichées par les élus qui s'interrogent sur leur capacité à intégrer autant de familles défavorisées dans un proche avenir.

Intervenir sur des effets sans véritablement se soucier des causes profondes qui prennent racine au sein même de la cellule familiale, impliquerait un trop grand déploiement des forces de police sans pour autant envisager des résultats probants.

D'où la proposition des élus de créer un véritable réseau d'intervenants pluridisciplinaires rassemblés au sein d'une veille éducative et d'un Pôle Prévention/Insertion pour mieux identifier et appréhender les problèmes de personnes ou de familles potentiellement à risque.

Travailler à partir d'informations remontées par les chefs d'établissements scolaires, les travailleurs sociaux ou par les forces de police, permettra de cibler les publics et les sites géographiques sensibles et donc de nous organiser en conséquence pour agir en urgence.

Procédé qui n'exclue pas une intervention plus large en matière d'éducation et d'insertion en guise de prévention.

Enfin, responsabiliser les parents tout en les soutenant lorsque la situation le demande, est le dernier point sensible que les élus comptent bien favoriser pour combattre la démission parentale. A ce titre, le Module de Rappel à la Responsabilité Parentale proposé par le Procureur, devrait logiquement trouver sa place pour les parents les plus réfractaires.

L'organisation telle que proposée au CLSPD devrait permettre d'augmenter la part de la prévention au détriment du tout sécuritaire et donc d'intervenir plus souvent en amont des problèmes avant qu'ils ne deviennent insolubles.

Dans ce type d'intervention la commune, au travers de son Service Prévention, se doit de recruter un éducateur spécialisé pour permettre le partage de l'information nominative dans le cadre de la veille éducative mais également au sein du pôle socio-économique qui vise l'employabilité des jeunes mais aussi leur insertion sociale. Sa présence sera également nécessaire pour lutter efficacement contre l'absentéisme scolaire non justifié.

Considérant l'ampleur du projet mais aussi les difficultés financières actuelles, le maire de Dumbéa est amené à se tourner vers ses partenaires pour d'une part enregistrer leur participation et d'autre part régler les aspects de financement induits par le renforcement et l'élargissement des fiches actions pour l'année 2011 notamment au niveau de la lutte contre la Récidive et les risques de déscolarisation précoce.

L'urgence est aujourd'hui décrétée et il lui semble qu'il est tant d'établir un plan d'actions élargi où l'ensemble des partenaires soit représenté à la hauteur des enjeux qui nous concernent tous.

C'est pourquoi, la commune de Dumbéa souhaite consacrer une enveloppe financière pour mettre en œuvre des actions stratégiques et concertées dans le cadre du contrat local de sécurité afin de répondre aux objectifs spécifiques de ce contrat et prévenir la délinquance en amont.

### Objectifs de l'opération :

#### Objectif général :

- Lutter contre l'insécurité et prévention de la délinquance

#### Objectifs spécifiques:

- Favoriser le soutien à la parentalité,
- Renforcer l'épanouissement des jeunes par le développement d'activités de proximité et la participation des associations,
- Restaurer le sentiment de sécurité par des mesures préventives ou alternatives à la peine, mais surtout par le jeu de la démocratie participative au sein des quartiers,
- Créer des liens entre les parents et les établissements scolaires afin de lutter contre l'absentéisme, l'échec scolaire et les comportements déviants,
- Prendre en compte le temps libre de la jeunesse par des activités occupationnelles répondant à leurs attentes,
- Favoriser une mixité ethnique générationnelle et sociale au travers de différents projets associatifs ;
- Favoriser l'employabilité des jeunes en difficulté ;
- Réinsérer un public sensible ;
- Améliorer l'accueil et l'accompagnement des victimes et lutte contre les addictions et l'insécurité

### Population concernée :

La population de Dumbéa et notamment les jeunes qui sont en difficultés.

Les 0 – 24 ans représentent la moitié de la population soit 12 000 personnes dont la moitié scolarisée. 75 % des jeunes en situation de recherche d'un emploi sont sans qualification et la moitié d'entre eux, non employables. La délinquance juvénile est très représentée sur la commune avec un tiers des délits commis par des mineurs.

## **2. Présentation technique :**

### Description de l'opération :

La commune souhaite que la répartition contractuelle de l'enveloppe générale entre chacune des opérations ci-dessous soit souple. C'est pourquoi, les éléments donnés ci-dessous n'ont qu'une valeur indicative.

### **FAVORISER UNE EGALITE DES CHANCES PAR L'EDUCATION ET LE SOUTIEN AUX FAMILLES (170.000 000 F CFP)**

#### **⇒ Réussite éducative par l'apprentissage scolaire et apprentissage de la citoyenneté.**

- Soutien périscolaire pour les enfants du primaire repérés en difficulté,
- Livret de bonne conduite,
- Préparation de la rentrée en 6<sup>ème</sup> pour les enfants qui le nécessitent,
- Tutorat pour les 6èmes et les 5èmes en situation de décrochage scolaire.
- Soutien à la parentalité (dans le cadre des CESC et APE)

Mise en place d'opérations permettant de favoriser la citoyenneté des mineurs et de prévenir les conduites addictives et délinquantes de ces derniers

Développer l'éducation citoyenne

#### **⇒ Soutien à la parentalité par des projets d'actions éducatives et d'alternatives à l'enfermement.**

- Interventions ciblées pour les familles démunies d'une équipe de maîtrise d'œuvre communale composée d'un coordinateur, de 4 auxiliaires de proximité (voir ci-après) et d'un psychologue mandaté pour effectuer des modules de rappel à la responsabilité parentale (alternative à la peine).

Actions d'un éducateur spécialisé pour prévenir les risques de démission des parents

### **PREVENTION DE LA DELINQUANCE DES JEUNES PAR L'OCCUPATION DU TEMPS PERISCOLAIRE**

#### **⇒ Actions sportives et de loisirs de proximité pour les adolescents et jeunes adultes :**

- Challenge Michelet,
- Trophée inter-quartiers, Trophée intercommunal, Sports de proximité pendant les vacances scolaires,
- Camps sport Ados, Bus 1.2.3

#### **⇒ Actions socio-éducatives :**

- Centres de Loisirs Sans Hébergement
- Pass sports loisirs du mercredi après midi et journée pédagogique
- Pass vacances de proximité pour les 3/18 ans
- Développement des activités socio-éducatives des maisons de quartiers

### **PREVENTION DE LA DELINQUANCE DES JEUNES PAR L'INSERTION ECONOMIQUE**

#### **⇒ Actions d'insertion socio-économiques sur des publics fragiles identifiés (et lutte contre l'enfermement) de type :**

- Chantiers de socialisation de proximité (suite à des dégradations),
- Formation d'employabilité pour les publics reconnus à risques en lien avec le secteur de l'intérim,

- Chantiers dans le cadre des mesures de réparation pénale et des travaux d'intérêt généraux, chantiers alternatifs à la peine dans le cadre de la lutte contre les tags,
- Ecole de sapeurs pompiers destinée en partie aux jeunes en situation de décrochage scolaire,
- Chantier classe en alternance pour lutter contre la déscolarisation ou préparer la sortie du système scolaire de l'élève.
- Pôle Multimédias et réalisation d'un journal associatif des quartiers,

**PREVENIR LA DELINQUANCE PAR UN RESEAU D'ACTEURS COORDONNES ET UNE LUTTE RENFORCEE CONTRE LES PHENOMENES D'ADDICTIONS ET D'INSECURITE**

Mise en place d'une équipe de maîtrise d'œuvre (coordinateur CLS et auxiliaires de proximité) visant à intervenir dans les différents projets du contrat d'agglomération et notamment dans la mise en place d'actions visant les objectifs suivants :

- Améliorer l'accueil et l'accompagnement des victimes et lutte contre les addictions et l'insécurité,
- Aider les victimes,
- Lutte contre la consommation d'alcool et de cannabis, contre les ivresses publiques, les nuisances sonores, la vitesse au volant,
- Améliorer la prévention notamment dans les établissements scolaires,
- Mieux cerner les phénomènes d'incivilité dans le transport scolaire.

**PREVENIR LA DELINQUANCE, FACILITER L'ACCES A LA CULTURE POUR TOUS ET DEVELOPPER LES ECHANGES AU SEIN DE L'AGGLOMERATION DU GRAND NOUMEA**

Mise en place d'opérations culturelles de type :

Décentralisation des opérations culturelles au travers des maisons de quartier

Développement des pôles d'arts plastiques et de musiques

**Modalités de mise en œuvre :**

Chaque année (N-1), l'assemblée plénière du CLSPD regroupant les partenaires du contrat local de sécurité et notamment les services concernés de l'Etat, de la Nouvelle-Calédonie, de la Province Sud et de la commune, donnera un avis sur le programme des actions mises en œuvre dans le cadre de la présente fiche.

Cet avis sera présenté en comité restreint du CLSPD afin d'être conforté ou infirmé.

La programmation annuelle des actions sera préalable aux réunions du comité de suivi et de programmation du contrat d'agglomération ville de Dumbéa qui arrêtera les besoins en autorisations d'engagement et en crédits de paiement nécessaires à la réalisation de ce projet de programmation annuelle.

Dans le cadre du comité de suivi communal pour le contrat d'agglomération, les avis de l'assemblée plénière et du comité restreint seront transmis avec les dossiers dévolus à la préparation des

comités, adressés 15 jours avant la date du comité de suivi, qui décidera en dernier lieu de la suite à donner à cette programmation.

Lorsque des actions importantes seront conduites par des partenaires du secteur associatif, une convention de partenariat sera signée avec l'Etat et les autres partenaires financiers intéressés, Nouvelle-Calédonie et province Sud, qui verseront directement les subventions aux associations.

### 3. Plan de financement :

777 850 000 FCFP soit 6 518 383 €

	Coût total	Part Etat		Part Province		Part commune	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	6 518 383	2 411 802	37,00	912 574	14,00	3 194 008	49,00
FCFP	777 850 000	287 804 500		108 899 000		381 146 500	

### 4. Calendrier de réalisation :

Echéancier Physique :

Délais de réalisation
2011-2016

Echéancier Financier :

	Crédits de paiement prévisionnels						TOTAL
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
En €	957 000	1 055 461	1 089 400	1 106 160	1 155 181	1 155 181	6 518 383
En FCFP	114 200 000	125 950 000	130 000 000	132 000 000	137 850 000	137 850 000	777 850 000

### 5. Évaluation :

*Indicateurs proposés :*

Indicateurs de résultat :

- nombre d'animations ou d'évènements organisés
- nombre de personnes ayant bénéficié des actions
- nombre de logements sociaux nouveaux habités sur la commune
- nombre d'interventions de la police
- évolution du nombre de mineurs entre l'année N et l'année N -1.

Indicateurs d'impact :

- Evolution de la délinquance de proximité en valeur absolue et en ratio pour 1 000 habitants.
- Implication des mineurs dans la délinquance de proximité

**CONTRAT D'AGGLOMERATION DU GRAND NOUMEA 2011-2015****COMMUNE DE DUMBEA****ENJEU IX : Des politiques de solidarité et d'égalité des chances poursuivies et confortées****Opération n° IX-1-10 : Lutte contre les exclusions****1. Finalités et enjeux :****Etat des lieux :**

La commune de Dumbéa souhaite consacrer une enveloppe financière pour contribuer à la lutte contre l'exclusion et favoriser l'accès au logement et l'équilibre social de l'habitat.

En effet, la forte proportion d'habitat insalubre sur la commune de Dumbéa et l'existence d'un public précarisé nécessitent une action soutenue des pouvoirs publics.

Une enquête réalisée par la province Sud en 2008 dénombre une population de près de 3000 personnes vivant en squat dans la commune, de façon permanente.

Fin 2010, quatre sites sont reconnus prioritaires quant à la résorption de l'habitat insalubre au titre du protocole 50 : Centre Urbain de Koutio (CUK), Palmiers 3, Débarcadère (en cours de résorption) et Calvaire (ancien dépotoir).

*A noter : le squat de la quarantaine, qui avait fait l'objet d'un avenant au Protocole 50, est totalement résorbé. Les familles relogées sont cependant toujours suivies.*

Compte tenu des opérations de relogement en cours depuis 2005, 96 familles sont suivies actuellement dans le cadre de l'accompagnement social post-relogement.

En outre, compte tenu des constructions de logements sociaux déjà réalisées (ex : Jacarandas) et en cours (ex : ZAC de Dumbéa sur Mer), Dumbéa devient une commune d'accueil de familles potentiellement fragiles.

Près de 500 personnes (adultes et enfants) de la commune ont une reconnaissance de handicap. Une vingtaine de personnes bénéficient d'une aide au maintien à domicile grâce à l'intervention de l'ASAMAD.

La commune souhaite donc pouvoir contribuer d'une part, à préparer et accompagner les familles des squats au relogement dans le parc social et très social et d'autre part, poursuivre une action sociale en direction du public défavorisé.

**Objectifs de l'opération :**

Objectif général :

- Lutter contre l'exclusion urbaine et sociale en accompagnant les publics fragilisés et socialement défavorisés  
Objectifs spécifiques :
- Favoriser l'insertion par le logement des populations des squats ;
- Former, informer et accompagner un public défavorisé réclamant de l'aide sur un plan sanitaire et social ;
- Améliorer le maintien à domicile des personnes âgées et /ou handicapées.

Population concernée :

- Familles habitant dans les squats ayant vocation à être relogées dans le parc social et très social, soit environ 169 familles à reloger dans les prochaines années.
- Familles en situation de fragilité.
- Personnes âgées et/ou handicapées.

**2. Présentation technique :**

**Accompagnement social de la Résorption de l'habitat insalubre (RHI)** par l'intervention de travailleurs sociaux permettant le suivi des personnes relogées et aides aux personnes âgées et/ou handicapées.

Fin 2010, les trois travailleurs sociaux de la cellule RHI suivent chacun 65 familles. L'Auxiliaire de Vie Sociale intervient en complément du travail des trois travailleurs sociaux, pour 60 familles.

Lors de la signature du protocole 50, les critères étaient les suivants : un travailleur social pour 60 familles et une auxiliaire de vie sociale pour 25 familles, soit une moyenne de 42,5 suivis par agent (tous niveaux confondus).

**Aides aux personnes âgées et/ou handicapées** sur la base de 20 à 25 personnes aidées chaque année.

**3. Plan de financement :**

150 000 000 FCFP soit 1 257 000 €

	Coût total	Part Etat		Part Province		Part commune	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	1 257 000	314 250	25,00	175 980	14,00	766 770	61,00
FCFP	150 000 000	37 500 000		21 000 000		91 500 000	

**4. Calendrier de réalisation :**

Echéancier Physique :

<b>Délais de réalisation</b>
2011-2016

Echéancier Financier :

	Crédits de paiement prévisionnels						
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL
En €	209 500	209 500	209 500	209 500	209 500	209 500	1 257 000
En FCFP	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	150 000 000

**5. Évaluation :***Indicateurs proposés :*

Indicateurs de résultats :

Nombre de personnes bénéficiant d'une aide à domicile  
 Nombre de familles relogées  
 Nombre de familles suivies en accompagnement post-relogement

Indicateurs d'impact :

Nombre de projet réalisé sur les sites résorbés  
 Nombre de logements sociaux créé sur la commune  
 Volume des aidés sociaux vers le public cible

COMMUNE	OPERATION				FINANÇEMENT								
	N° OP	INTITULE DE L'OPERATION	I/F	N° ENJEU	LIBELLE ENJEU SADNC	COUT GLOBAL	PART ETAT	%	PART COMMUNE	%	PART PROVINCE SUD	%	
DUMBEA	<b>VOILET D'AGGLOMERATION</b>												
	III-1-1	Construction d'un réservoir de 3 100 m3/Dumbéa Sud-Est	I			300 000 000	135 000 000	45,00%	90 000 000	30,00%	75 000 000	25,00%	
	III-1-2 bis	Construction d'un réservoir de 4 500 m3/Dumbéa Nord	I	3	Une couverture améliorée du territoire par les services	52 500 000	23 625 000	45,00%	15 750 000	30,00%	13 125 000	25,00%	
	III-1-3 bis	Construction de la station d'épuration Dumbéa 2	I			554 650 000	260 020 500	47,00%	145 753 500	26,00%	148 876 000	27,00%	
	<b>TOTAL VOILET AGGLOMERATION DUMBEA</b>						<b>907 150 000</b>	<b>418 645 500</b>	<b>46,15%</b>	<b>251 503 500</b>	<b>27,72%</b>	<b>237 001 000</b>	<b>26,13%</b>
	<b>VOILET COMMUNAL DUMBEA</b>												
DUMBEA	III-1-3	Renforcement du maillage AEP Dumbéa Sud	I			80 000 000	29 600 000	37,00%	39 200 000	49,00%	11 200 000	14,00%	
	III-1-4	Renforcement des réseaux d'assainissement Dumbéa Sud	I			130 000 000	49 100 000	37,00%	63 700 000	49,00%	18 200 000	14,00%	
	III-1-5 bis	Assainissement du quartier de Giozzi et de ses alentours	I	3	Une couverture améliorée du territoire par les services	90 000 000	33 300 000	37,00%	44 100 000	49,00%	12 600 000	14,00%	
	III-1-6	Aménagements verts et de loisirs reliant les équipements et les espaces du cœur de ville	I			150 000 000	55 500 000	37,00%	73 500 000	49,00%	21 000 000	14,00%	
	III-1-7	Etudes de la réalisation d'un pôle administratif en cœur de ville	I			50 000 000	18 500 000	37,00%	24 500 000	49,00%	7 000 000	14,00%	
	V-1-1 bis	Construction d'une école primaire au Centre Urbain de Koulio	I	5	Un projet éducatif au service du destin commun	380 000 000	149 600 000	39,37%	177 200 000	46,63%	53 200 000	14,00%	
	V-1-2	Mise aux normes des cantines scolaires	I			50 000 000	18 500 000	37,00%	24 500 000	49,00%	7 000 000	14,00%	
	IX-1-1	Construction d'une extension de la salle omnisports de Kaitramona (tranche 2)	I			80 000 000	29 600 000	37,00%	19 640 000	24,55%	30 760 000	38,45%	
	IX-1-2	Aménagement du pôle sportif d'Auteuil	I			400 000 000	148 000 000	37,00%	196 000 000	49,00%	56 000 000	14,00%	
	IX-1-3	Aménagement du pôle loisirs de Koulio	I			50 000 000	18 500 000	37,00%	24 500 000	49,00%	7 000 000	14,00%	
	IX-1-4	Aménagement du pôle de loisirs des Erudits (FSH 2 <sup>ème</sup> secteur)	I			150 000 000	55 500 000	37,00%	73 500 000	49,00%	21 000 000	14,00%	
	IX-1-5-a	Rénovation du plateau sportif multisports au sein du complexe sportif de Koulio	I			20 000 000	7 400 000	37,00%	9 800 000	49,00%	2 800 000	14,00%	
IX-1-5-b	Réalisation d'une structure artificielle d'escalade au sein du complexe sportif de Koulio	I		9	Des politiques de solidarité et d'égalité des chances poursuivies et confortées	40 000 000	14 800 000	37,00%	19 600 000	49,00%	5 600 000	14,00%	
IX-1-6	Réaménagement de la maison de la jeunesse	I			20 000 000	7 400 000	37,00%	9 800 000	49,00%	2 800 000	14,00%		

IX-1-7	Aménagement du centre culturel de Dumbéa (phase 2)	I	50 000 000	25 000 000	50,00%	18 000 000	36,00%	7 000 000	14,00%
IX-1-8	Réalisation de deux cellules de dégrèvement à la gendarmerie	I	15 000 000	5 550 000	37,00%	7 350 000	49,00%	2 100 000	14,00%
IX-1-9	Prévention de la délinquance par des actions spécifiques du contrat local de sécurité	F	777 850 000	287 800 000	37,00%	381 146 500	49,00%	108 899 000	14,00%
IX-1-10	Lutte contre les exclusions	F	150 000 000	37 500 000	25,00%	91 500 000	61,00%	21 000 000	14,00%
<b>TOTAL VOIET COMMUNAL DUMBÉA</b>			<b>2 682 850 000</b>	<b>990 154 500</b>	<b>36,91%</b>	<b>1 297 536 500</b>	<b>48,36%</b>	<b>395 159 000</b>	<b>14,73%</b>
<b>TOTAL GLOBE DUMBÉA</b>			<b>9 590 000 000</b>	<b>1 088 000 000</b>	<b>11,35%</b>	<b>5 591 000 000</b>	<b>58,18%</b>	<b>1 000 000 000</b>	<b>10,43%</b>

COMMUNE	OPERATION				FINANCEMENT								
	N° OP	INTITULE DE L'OPERATION	I/F	N° ENJEU	LIBELLE ENJEU SADNC	COUT GLOBAL	PART ETAT	%	PART COMMUNE	%	PART PROVINCE SUD	%	
DUMBEA	<b>VOLET D'AGGLOMERATION</b>												
	III-1-1	Construction d'un réservoir de 3 100 m3/Dumbéa Sud-Est	I			2 514 000	1 131 300	45,00%	754 200	30,00%	628 500	25,00%	
	III-1-2 bis	Construction d'un réservoir de 4 500 m3/Dumbéa Nord	I	3	Une couverture améliorée du territoire par les services	439 950	197 978	45,00%	131 985	30,00%	109 988	25,00%	
	III-1-3 bis	Construction de la station d'épuration Dumbéa 2	I			4 647 967	2 178 972	47,00%	1 221 414	26,00%	1 247 581	27,00%	
<b>TOTAL VOLET AGGLOMERATION DUMBEA</b>						<b>7 601 917</b>	<b>3 508 249</b>	<b>46,15%</b>	<b>2 107 599</b>	<b>27,72%</b>	<b>1 985 068</b>	<b>26,13%</b>	
<b>VOLET COMMUNAL DUMBEA</b>													
DUMBEA	III-1-3	Renforcement du maillage AEP Dumbéa Sud	I			670 400	248 048	37,00%	328 496	49,00%	93 856	14,00%	
	III-1-4	Renforcement des réseaux d'assainissement Dumbéa Sud	I			1 089 400	403 078	37,00%	533 806	49,00%	152 516	14,00%	
	III-1-5 bis	Assainissement du quartier de Giozzi et de ses alentours	I	3	Une couverture améliorée du territoire par les services	754 200	279 054	37,00%	369 558	49,00%	105 588	14,00%	
	III-1-6	Aménagements verts et de loisirs reliant les équipements et les espaces du cœur de ville	I			1 257 000	465 090	37,00%	615 930	49,00%	175 980	14,00%	
	III-1-7	Etudes de la réalisation d'un pôle administratif en cœur de ville	I			419 000	155 030	37,00%	205 310	49,00%	58 660	14,00%	
	V-1-1 bis	Construction d'une école primaire au Centre Urbain de Kouïto	I	5	Un projet éducatif au service du destin commun	3 184 400	1 255 648	39,37%	1 484 936	46,63%	445 816	14,00%	
	V-1-2	Mise aux normes des cantines scolaires	I			419 000	155 030	37,00%	205 310	49,00%	58 660	14,00%	
	IX-1-1	Construction d'une extension de la salle omnisports de Katiramona (tranche 2)	I			670 400	248 048	37,00%	164 583	24,55%	257 769	38,45%	
	IX-1-2	Aménagement du pôle sportif d'Auteuil	I			3 352 000	1 210 210	37,00%	1 642 480	49,00%	469 280	14,00%	
	IX-1-3	Aménagement du pôle loisirs de Kouïto	I			419 000	155 030	37,00%	205 310	49,00%	58 660	14,00%	
	IX-1-4	Aménagement du pôle de loisirs des Erudits (FSH 2 <sup>ème</sup> secteur)	I			1 257 000	465 090	37,00%	615 930	49,00%	175 980	14,00%	
	IX-1-5-a	Rénovation du plateau sportif multifonctions au sein du complexe sportif de Kouïto	I			167 600	62 012	37,00%	82 124	49,00%	23 464	14,00%	
	IX-1-5-b	Réalisation d'une structure artificielle d'escalade au sein du complexe sportif de Kouïto	I	9	Des politiques de solidarité et d'égalité des chances poursuivies et confortées	335 200	124 024	37,00%	164 248	49,00%	46 928	14,00%	
	IX-1-6	Réaménagement de la maison de la jeunesse	I			167 600	62 012	37,00%	82 124	49,00%	23 464	14,00%	

IX-1-7	Aménagement du centre culturel de Dumbéa (phase 2)	I	419 000	209 500	50,00%	150 840	36,00%	58 660	14,00%
IX-1-8	Réalisation de deux cellules de dégrèvement à la gendarmerie	I	125 700	46 509	37,00%	61 593	49,00%	17 598	14,00%
IX-1-9	Prévention de la délinquance par des actions spécifiques du contrat local de sécurité	F	6 518 383	2 411 802	37,00%	3 194 008	49,00%	912 574	14,00%
IX-1-10	Lutte contre les exclusions	F	1 257 000	317 250	25,00%	766 770	61,00%	175 980	14,00%
<b>TOTAL VOIET COMMUNAL DUMBEA</b>			<b>22 482 283</b>	<b>8 297 495</b>	<b>36,91%</b>	<b>10 873 366</b>	<b>48,36%</b>	<b>3 311 432</b>	<b>14,73%</b>
<b>TOTAL CGBA DUMBEA</b>			<b>20 111 201</b>	<b>7 055 286</b>	<b>35,08%</b>	<b>9 806 885</b>	<b>48,76%</b>	<b>2 986 852</b>	<b>14,85%</b>